

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/32

Objet : Charte d'engagement en faveur des lacs alpins

Chapitre 8.8 Environnement

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

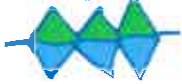
M. Regis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 - CNASP)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte est partenaire d'un programme européen axé autour de la problématique de développement et de valorisation des grands espaces lacustres alpins (lac du Léman, lac d'Annecy, lac du Bourget, lac de Sainte-Croix et lac de Serre-Ponçon). Ce POIA « Grands Lacs Alpins » a pour ambition de fédérer les principaux gestionnaires des espaces lacustres littoraux et d'approfondir leurs coopérations avec les acteurs touristiques des cinq grands lacs alpins. Il a pour finalités de renforcer, par l'expérimentation et l'échange de savoir-faire et de pratiques innovantes, la qualité de l'accueil du public sur ces grands lacs ; la contribution de leurs patrimoines naturel et culturel à l'attractivité touristique estivale des territoires concernés ; la préservation de la qualité, de la fonctionnalité et de la cohérence des paysages lacustres qui fondent l'identité de ces destinations.

Outre la mise en réseau des gestionnaires et l'harmonisation de bonnes pratiques, le projet vise à enrichir les connaissances sur les patrimoines remarquables associés aux paysages lacustres, et sur les interrelations entre les éléments, construits et/ou naturels, constitutifs de ces micro paysages.

L'aménagement touristique et la valorisation de la zone humide du Liou s'est inscrit dans le volet 1 du projet « Grands Lacs Alpins » intitulé « attractivité touristique du patrimoine naturel et paysager », grâce auquel il a pu être financé.



Le Président précise que ce programme européen rentre dans sa phase terminale avec l'organisation du colloque de restitution programmé le 19 septembre 2019 au Bourget du Lac. Cet événement de clôture pourrait être symbolisé par la signature d'une charte d'engagement en faveur des lacs alpins telle que proposée le chef de file, le CEN Savoie. Ce document d'intention, élaboré en concertation, sera soumis à la signature des personnalités présentes (préfets, élus régionaux et départementaux, et des gestionnaires des espaces lacustres) ; son objectif est de mettre en avant l'importance des grands lacs alpins et la nécessité de leur préservation.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention de coopération entre le Conservatoire du littoral et le S.M.A.D.E.S.E.P. pour la mise en place d'un dispositif mutualisé d'ingénierie en vue de la connaissance et de la préservation de la biodiversité des communes littorales du lac de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

- Que chacun s'accorde sur l'intérêt de préserver et de valoriser les espaces lacustres de Serre-Ponçon qui constituent un attrait touristique indéniable,
- L'intérêt de s'intégrer dans un réseau de gestionnaires d'espaces lacustres à l'échelle de l'arc alpin et de participer à la valorisation de ces espaces sensibles,
- La reconnaissance nationale de l'entité « Serre-Ponçon » au même titre que les grands espaces lacustres des Alpes du Nord,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ainsi que la Charte d'engagement en faveur des lacs alpins ci-jointe ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette Charte lors du colloque « Grands Lacs Alpins » organisé le 19 septembre 2019 au Bourget du Lac.
- **L'INVITE** à cet effet à se rendre à ce colloque, où à défaut, à déléguer le représentant de son choix.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL